

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°53 du 08/06

Communiqué du SNUEP sur la rentrée

8700 postes en moins dans l'enseignement (25 000 depuis 4 ans), réduction de 30 % du nombre de stagiaires PLP à cette rentrée : côté ministre de l'Education Nationale on appelle cela optimisation des moyens ; alors que ses services ne prévoient pas une baisse des effectifs élèves en lycées professionnels (*ils étaient en augmentation à ces 2 dernières rentrées*).

Côté « personnels et élèves », on constate une dégradation accélérée des conditions de travail, d'études et de la qualité de l'enseignement :

- Réduction de l'offre de formation : de plus en plus d'élèves ne trouveront pas de place dans la spécialité qu'ils ont choisie.
- Regroupements arbitraires de sections ignorant les impératifs pédagogiques ; remplacements « de Robien » au mépris de la qualification des enseignants.
- Réduction de l'encadrement en personnels qui ne permettra pas, notamment dans certains établissements, de faire face aux besoins réels et à la montée de la violence.
- Recours de plus en plus massif à des personnels précaires (notamment le recrutement de 50 000 emplois vie scolaire employés à mi-temps pour 10 mois) pour masquer à l'opinion la pénurie de personnels qualifiés, alors que la voie professionnelle devrait disposer de professeurs titulaires formés au plus haut niveau.

Le ministre est beaucoup moins regardant sur la débauche de moyens accordée à la promotion et au développement de l'apprentissage par l'Etat et les Régions. C'est aussi à cette rentrée qu'il met en place « l'apprentissage –junior », condamné par une immense majorité d'organisations, y compris patronales, et qui va soustraire une partie de la jeunesse à la scolarité obligatoire et donc à une formation générale et professionnelle de qualité.

Les choix politiques et budgétaires sont en train de sacrifier le service public d'éducation et encore plus l'enseignement professionnel public qui subit la concurrence totalement faussée de l'apprentissage.

Contre ces orientations éducatives le SNUEP appelle les personnels à se mobiliser et à participer massivement :

- **le 6 septembre aux rassemblements devant les rectorats**
- **A la grève fin septembre (la date sera fixée le 31 août)**

à l'appel des fédérations de l'enseignement (FSU, Ferc-CGT, UNSA-Education, SGEN-CFDT) ; des parents d'élèves (FCPE) et des organisations lycéennes et étudiantes (UNL, FIDL, UNEF).

Le SNUEP appelle également à maintenir la vigilance pour empêcher les expulsions injustes et inhumaines d'élèves sans-papiers aux côtés, notamment, de Réseau Education Sans Frontière.

Le Secrétariat National

Paris le 30 Août 2006

**Affectation des stagiaires à la rentrée 2006 :
déclaration du SNUEP à la CAPN**

Nous tenons en premier lieu à réaffirmer notre attachement au paritarisme, y compris pour les Groupes de Travail comme celui-ci. En effet l'affectation des stagiaires est généralement améliorée à l'issue du groupe de travail : cela justifie amplement leur maintien. Hélas, l'administration ne montre pas le même attachement au paritarisme : sachez que toute nouvelle tentative de suppression de ces réunions serait mal perçue par le SNUEP et les personnels.

Le SNUEP dénonce la suppression de plus de 5000 emplois d'enseignants du second degré.

Comment répondre aux attentes des élèves et de leurs familles ? Comment relever le défi qui s'annonce dans l'Education nationale ?

Le déficit de postes ne pourra qu'entraîner une dégradation de l'encadrement, lourde de conséquences pour le bon fonctionnement des établissements.

Le projet d'intégration des IUFM à l'université soulève des inquiétudes quant aux moyens financiers qui seraient en diminution et aux contenus pédagogiques dispensés ainsi que sur son autonomie de décision. Alors que l'intégration pourrait être une nouvelle étape pour la formation des enseignants en adossant plus fortement la formation à la recherche, les seules propositions connues conduisent vers une coupure aggravée entre la formation théorique et la formation professionnelle des futurs enseignants.

Nous nous inquiétons et nous veillerons à ce que la spécificité des PLP ne soit pas diluée.

MOTION du BN sur le CONSEIL PÉDAGOGIQUE

La loi d'orientation sur l'école prévoyait l'instauration d'un conseil pédagogique, abandonné par le projet de décret sur les EPLE, puis remis au goût du jour par la circulaire de rentrée 2006 qui en fixe les modalités de fonctionnement.

On pourrait se féliciter qu'un débat relatif à la pédagogie générale soit engagé dans les établissements, mais dans les faits quelle sera la fonction réelle de ce conseil ?

Il renforce indéniablement les pouvoirs du chef d'établissement qui le présidera et aura toute latitude pour désigner les membres qui le composent.

On voit bien une première dérive de par sa composition, la cooptation devient la règle !

Signalons au passage que rien n'interdit au chef d'établissement de faire procéder à des élections afin d'avoir auprès de lui des volontaires mandatés par leurs collègues.

Quel que soit son mode de désignation, le conseil pédagogique aura pour tâche de traiter la partie pédagogique du projet d'établissement, de favoriser la concertation, de coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités pédagogiques.

Ici apparaît d'autres dérives possibles : les membres du conseil pourraient se substituer aux corps existants qui traitent déjà du contrôle et de l'évaluation.

Quel devenir pour la liberté pédagogique et éducative des enseignants et des conseillers d'éducation ?

Les établissements fonctionnent depuis le 1^{er} janvier 2006 dans le cadre de la LOLF qui impose entre autre des objectifs de productivité. Elle fixe les objectifs nationaux qui sont repris par les académies et seront logiquement soutenus par les conseils pédagogiques.

Dans une logique où la « méritocratie » permet seule d'accéder à une promotion, comment discuter une remise en cause des horaires d'enseignement, la modification dans l'organisation des semaines de travail ou des structures de l'établissement ?

Ce dispositif établira une hiérarchie intermédiaire qui dégradera les relations entre collègues en introduisant des divisions voire des rivalités au sein des équipes éducatives.

On voudrait encore dégrader nos conditions de fonctionnement que l'on ne s'y prendrait pas autrement !

Même si cette instance n'a pas de pouvoir décisionnel, elle jouera un rôle d'expert et de conseil et influencera inévitablement les décisions du CA, dont le fonctionnement démocratique est loin d'être satisfaisant.

Pour ces raisons le SNUEP-FSU rejette ce nouveau dispositif et appelle les personnels à mettre en échec l'installation d'un tel conseil.

BN du 06/07/06, adopté à l'unanimité.

Article L421-5 du code de l'Éducation

Dans chaque établissement public local d'enseignement, est institué un conseil pédagogique. Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

Motion du BN « bilan du congrès »

Faire le bilan du congrès à pour objectif d'en tirer tous les enseignements en vue soit de les mettre en application dès ce BN (installations des nouveaux secteurs et commissions) soit de lister les problèmes rencontrés. La commission « prochain congrès avec évolutions éventuelles des statuts » devra commencer à y réfléchir sereinement et, le moment venu, faire des propositions pour améliorer tout le déroulement du prochain congrès, phase préparatoire comprise.

Ce congrès marque une étape dans l'évolution du SNUEP. Notre progression en effectifs, en représentativité et en structuration de nouvelles académies s'est traduite au congrès par une part importante de nouveaux et jeunes militants qui ont insufflé, par leur implication dans les débats, dynamisme et spontanéité. Cet apport, qui a pu à certains moments bousculer nos habitudes, a fait prendre conscience à tous de la réalité de notre progression et de la nécessité de faire évoluer l'outil syndical vers :

- Plus d'ouverture aux problèmes de société ;
- Plus de transparence dans notre fonctionnement ;
- L'optimisation de l'usage l'outil informatique co-partagée par les gestionnaires du fichier et les utilisateurs ;
- Une utilisation plus ciblée et plus diversifiée de nos moyens de communication ;
- L'élaboration d'une véritable politique de formation syndicale ;

Les profils des adhérents au SNUEP se diversifiant, induisent à l'interne des positions qui peuvent être différentes, voire divergentes ; c'est la réalité du pluralisme qui a pu se vérifier au congrès. Il faut à la fois permettre l'expression diversifiée des points de vue et réaliser des synthèses. La règle des 70% a bien fonctionné puisque tous les textes ont pu être adoptés.

Dans les commissions les débats ont été intenses et ont produit à travers toutes les motions un incontestable approfondissement de nos mandats, mais le débat général sur le rapport d'activité a été escamoté. Ce qui résulte certainement de l'absence de discussion sur les problèmes de fond et sur l'orientation dans le processus préparatoire au congrès. Les questions de forme ont fait passer au second plan les questions de fond. C'est une insuffisance importante qui fait que des points essentiels n'ont pas pu être appréhendés dans leur globalité et sous tous leurs aspects. Le débat sur la politique du syndicat est primordial il faut absolument trouver les moyens d'y impliquer le maximum d'adhérents et de militants, donner un sens réel à leur vote et clarifier les processus de « sélection » et d'élection des responsables. La volonté de transparence impliquera également de trouver le cadre et les conditions d'une d'expression plus directe des critiques qui peuvent être formulées aux uns ou aux autres. Sur l'ensemble de ces points la commission « prochain congrès avec évolutions éventuelles des statuts » devra faire des propositions au moins un an avant l'échéance du futur congrès.

Le cadre du congrès était agréable et pratique, son organisation tout à fait satisfaisante. Il aurait fallu plus de temps entre les commissions et leurs rapports en assemblée plénière et préciser les modalités de présentation des amendements. L'innovation de la projection des motions constitue une grande première à reproduire (et à exporter !). Ce congrès s'est déroulé pour un coût relativement modeste mais au prix d'une grosse dépense d'énergie de l'équipe d'organisation qu'il faut encore remercier !

BN du 6 07 06, adopté à l'unanimité